

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille vingt-trois le 15 février,
 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bole Alexandre, Camburet Carine, Coincenot Yves, Dupuis Adrien, Garitan Marie-Françoise, Girardot Christiane, Guillemain Annie, Hego Philippe, Migard Patrick, Smaghe Philippe.

Excusés : Bailly-Maître Florian, Chevallier Jérôme, Cheviet Ghislain, Courtois Jennifer

Absents :

Secrétaire de séance : Camburet Carine

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 décembre est adopté par les membres du Conseil.

Plan de financement cheminement doux pont de Salans / Château

Dans le cadre des travaux d'aménagement du cheminement doux entre le pont de Salans et le château, le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet décide de valider le projet de financement comme suit :

Recettes prévisionnelles	HT
Fonds propres	67 615 €
Subvention DETR 20%	27 046 €
DST Jura 20 %	27 046 €
CCJN 10 %	13 523 €
Total	135 230 €

Dépenses	HT
Travaux cheminement doux pont de Salans / château	135 230 €
Total	135 230 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier déposé.

Adopté à l'unanimité.

Vote du ¼ des crédits de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le règlement des factures d'investissement sur l'exercice 2023 avant le vote du budget 2023, et ce dans la limite du ¼ des dépenses inscrites au budget 2022 soit un montant de 110 284 €
 Ces crédits seront ouverts au budget 2023.

Adopté à l'unanimité

Convention mise à disposition de services entre la CCJN et la commune de Salans

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal décide de valider la convention de mise à disposition des agents territoriaux rattachés aux services techniques de l'EPCI (Communauté de Communes Jura Nord) établie entre la Communauté de Communes Jura Nord et la commune de Salans.

La mise à disposition porte également sur les matériels qui sont liés à ce service.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Cette convention est consentie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 inclus.

Adopté à l'unanimité.

Classement chemin des Bouteillers en voirie communale

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal décide de régulariser le classement du chemin des Bouteillers actuellement classé en chemin d'Association Foncière, en voie communale.

Ce chemin est désigné C7 pour une longueur de 975 mètres, une largeur de 9 mètres et C16 pour une longueur de 50 mètres et une largeur de 3 mètres.

Le montant de la vente de cette voirie au profit de la commune s'élève à l'euro symbolique.

Un acte administratif sera établi et fera l'objet d'une publication.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté avec 9 voix pour et 1 abstention.

Attributions de compensations définitives 2020-2021-2022 CLECT

Le vote est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Questions diverses

- Application Panneau Pocket

Afin de multiplier les moyens de communication sur la commune il est proposé d'adhérer à l'application Panneau Pocket.

Le Conseil Municipal est partagé sur cette question. Cette décision ne nécessitant pas de délibération, Monsieur le Maire propose de s'engager sur une année afin de tester cette application.

- Arrêt de bus Charchillac

Un rendez-vous est prévu 1^{ère} quinzaine de mars sur place avec le service des mobilités de Conseil Régional afin de définir le futur emplacement de l'arrêt de bus de Charchillac.

- Repas des aînés

Le nombre de participants au repas des aînés qui aura lieu le 26 février s'élève approximativement à 73 personnes dont 3 repas livrés à domicile.

- Point travaux rue du Champ Rond

Les travaux rue du Champ Rond devraient se terminer semaine 8 et les travaux prévus rue de la Forge démarreront dans la foulée.

- Départ locataire appartement communal

Le locataire du grand logement communal nous a fait part de son départ de l'appartement au 30 avril 2023.

Le Maire,
Philippe SMAGGHE

